



info@rivieredunord.net

(506) 732-3242

(506) 732-3217

393, Rue Acadie, Grande-Anse, N.-B. E8N 1E2

rivieredunord.net

## AVIS PUBLIC

# Plan municipal et Arrêté de zonage de Saint-Léolin

**UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** que la Ville de Rivière-du-Nord a l'intention de modifier son plan municipal pour le secteur de Saint-Léolin, en agrandissant un secteur d'affectation M (mixte) à même un secteur d'affectation NPR (naturelle, de protection et récréative) et son arrêté de zonage, en agrandissant une zone M2 (mixte routière) à partir d'une zone NPR (naturelle, de protection et récréative), et en créant une zone AI-1 (aménagement intégré) à même une zone M2 (mixte routière) nouvellement créée. Les terrains concernés sont situés au 1332, chemin des Boudreau et portent les numéros d'identification 20525994 et 20504445. Le but de cette modification est de rendre conforme une entreprise en fondation et permettre l'usage d'un moulin à bois comme des activités secondaires à une habitation unifamiliale.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée aura lieu le 17 septembre 2024 à 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal de Maisonnette situé au 1512, rue Châtillon.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière municipale au 393, rue Acadie, Grande-Anse (NB) E8N 1E2, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 16 septembre 2024 à 16h30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et lieu fixés ci-dessus.

Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'Hôtel de Ville de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi, à l'adresse ci-haut indiquée.

Carte modifiant le plan d'urbanisme municipal de Saint-Léolin



**Légende**

 Aire protégée (M transitif et SPR industrielle, de protection et récréative) vers M transitif

 Limite du cadastre

 Limite de Saint-Léolin

**Zonage**

 Mixte (M)

 Naturelle, de protection et récréative (SPR)

 Villégiature (VB)

**Annexe B-1**

**Note 1**

Veuillez noter que cette carte du plan d'urbanisme municipal correspond à une compilation administrative et qu'elle ne possède aucune valeur légale.



1 centimètre = 40 mètres



Préparé par : Josa Condon, architecte du territoire - Génomatique

Commission de services régionaux Péloponnèse acadienne  
Approuvé par : Benjamin Bozga, UPE, MRCU  
Directeur de la planification  
Urbanisme, planification et zonage

